



## Fiche terminologique n°187

### TERME ÉTUDIÉ : optional course

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : option

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement collégial, enseignement universitaire; gestion de l'enseignement : programmes d'études

DÉFINITION : "A course [...] that may be selected as part of a [...] program."

CONTEXTE :

### TERME ÉTUDIÉ : cours à option

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : cours facultatif; cours optionnel

DÉFINITION : Cours que doit choisir un étudiant ou une étudiante parmi un certain nombre qui lui sont proposés à ce titre dans son programme d'études.

CONTEXTE : «Le cours à option est choisi en fonction des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme.»

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette les termes «cours facultatif» et «cours optionnel» qui ne correspondent pas à la notion étudiée, car ils désignent un cours que la personne suit par intérêt personnel et non pour répondre aux exigences de son programme d'études.

Le Réseau retient l'expression «cours à option» qui correspond bien à la notion étudiée et dont l'usage est largement répandu. Il importe de noter que les établissements postsecondaires ne font pas toujours la distinction entre les termes «optional course» et «elective course» ou, encore, n'utilisent qu'un seul de ces termes.

DATE DE RÉDACTION : mars 1994